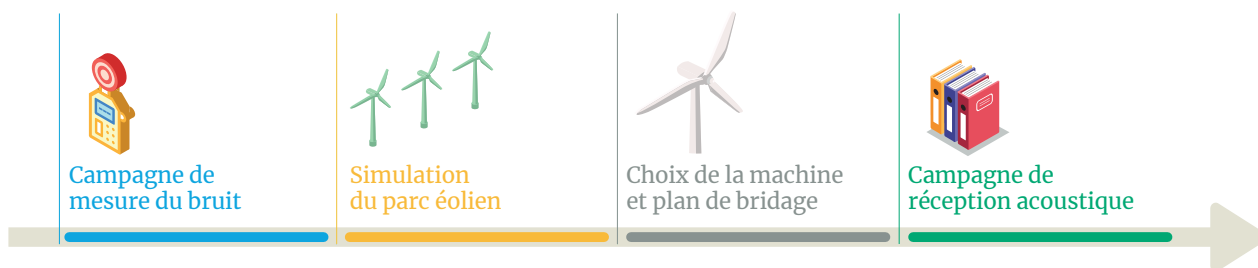


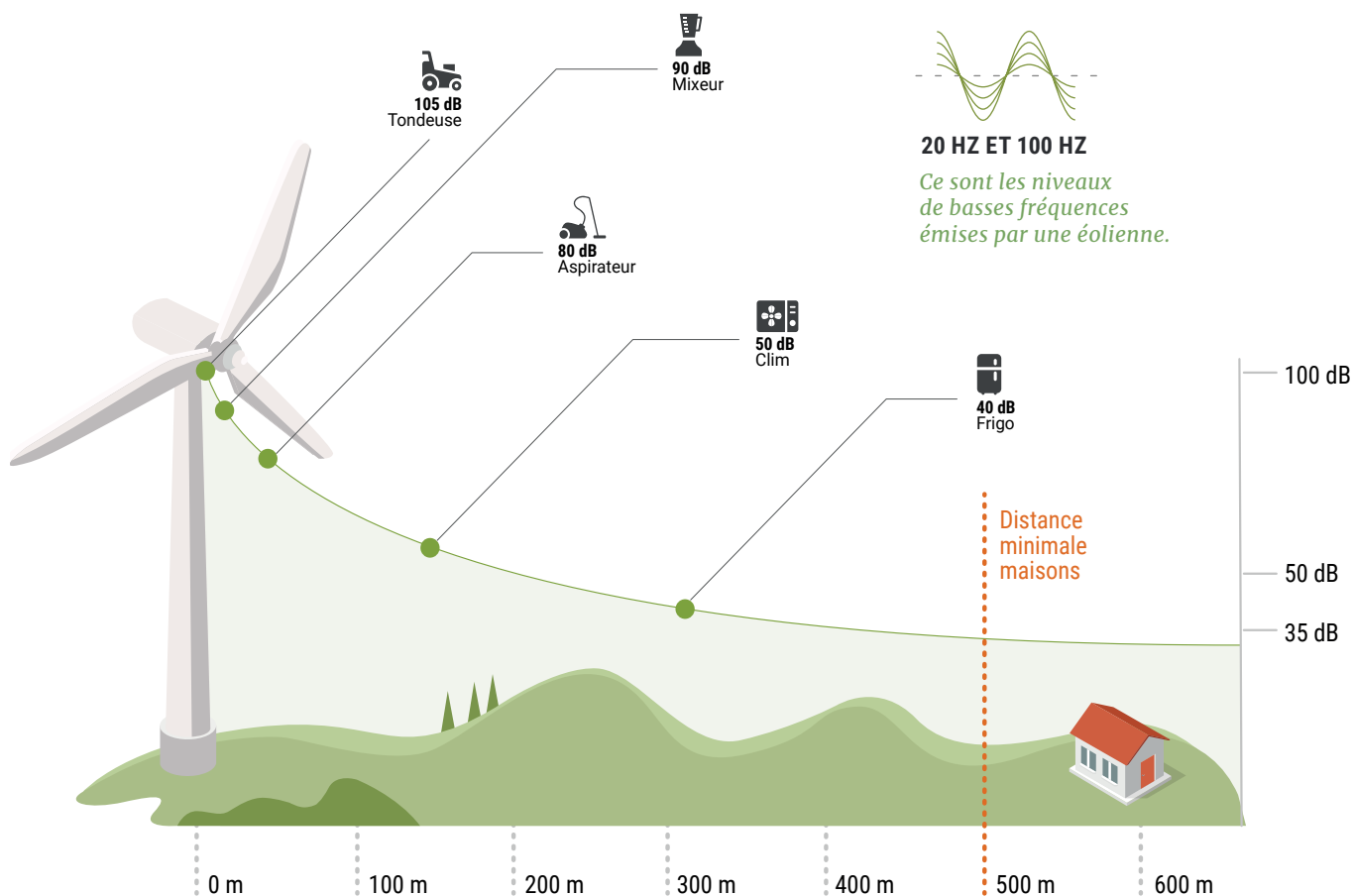
## DÉROULEMENT D'UNE ÉTUDE ACOUSTIQUE

L'étude acoustique, par la pose de sonomètres aux abords des habitations riveraines du site d'étude, permet de s'assurer que le parc ne générera pas de trouble acoustique pour le voisinage et de sa conformité future par rapport à la réglementation en vigueur (arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent).



### LE SAVIEZ-VOUS ?

*Les nouvelles technologies de pale d'éolienne s'inspirent directement des ailes des rapaces qui fondent silencieusement sur leur proie. Ces performances acoustiques rendent les éoliennes toujours plus silencieuses.*





« Les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont très en-deçà de celles de la vie courante. En tout état de cause, elles ne peuvent être à l'origine de troubles physiques »

ANSES, 14 février 2017



« La réglementation fixe une distance minimum de 500m pour les autorisations. En fonction de l'analyse des impacts prévisibles des éoliennes et des caractéristiques du territoire sur lequel elles seront implantées, l'autorisation délivrée par le préfet peut prescrire une distance supérieure à 500m.»

Vrai/Faux sur l'éolien terrestre, Mai 2021 – Ministère de la transition écologique



« Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons) »

ANSES, 14 février 2017



« Troubles dans deux élevages bovins : le lien avec les éoliennes est hautement improbable.»

Imputabilité à un champ d'éoliennes d'effets rapportés dans deux élevages bovins, Avis ANSES Rapport d'expertise collective, Octobre 2021

